



PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DES ETRANGERS
Admission au séjour
info-etrangers@seine-saint-denis.pref.gouv.fr

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

(à remplir très lisiblement)

ATTENTION tout courrier administratif adressé à la personne hébergée, **dans son intérêt**, doit lui parvenir rapidement. En effet, il peut faire courir des délais qui, non respectés, entraînent des conséquences graves pour son avenir (ex. délai de recours après un refus de séjour).

- l'article 441-7 du Code Pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement d'un et d'une amende de 15000 € toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Je soussigné(e),

Nom Prénom

né(e) le à

demeurant

certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme, Melle, M (*).....

né(e) le à

de nationalité

Fait à , le

Signature

JOINDRE : la photocopie de la carte nationale d'identité ou la carte de séjour, **ainsi que** la dernière facture d'électricité ou quittance de loyer (original + photocopie).

(*) Rayer la mention inutile.